



Mardi 13 février 2018

**Communiqué de presse**  
**Ouragan IRMA : Annick GIRARDIN rencontre les assureurs pour**  
**faire le point sur l'indemnisation des sinistres**  
**à Saint-Martin et Saint-Barthélemy**

**La ministre des Outre-mer a reçu aujourd'hui le président de la Fédération française de l'Assurance (FFA), M. Bernard SPITZ, pour évoquer les questions d'indemnisation des sinistrés à la suite du passage du cyclone IRMA, qui a durement frappé les Antilles françaises le 6 septembre dernier.**

Avec près de 25 000 déclarations de sinistres à Saint-Martin et Saint-Barthélemy pour un coût total estimé à 1,83 milliard d'euros, IRMA est une des catastrophes climatiques les plus coûteuses de l'histoire de France. Pour rappel, 95 % des bâtiments des deux îles ont été dégradés, dont un quart totalement détruits, et plus de 10 000 véhicules assurés ont été endommagés ou déclarés épaves.

Cinq mois après le passage du cyclone, 65 % des dossiers d'assurés ont déjà reçu un règlement financier total ou partiel à Saint-Martin et 57 % à Saint-Barthélemy. Depuis septembre, les assurances ont réglé environ 500 millions d'euros à leurs clients. Toutefois, le nombre de dossiers réglés accuse un décalage de près de 50 jours par rapport aux dernières catastrophes majeures qui ont touché le territoire national.

Pour Annick GIRARDIN, l'accélération des paiements aux sinistrés est nécessaire pour engager les travaux de reconstruction. La ministre des Outre-mer a invité les représentants des assurances à poursuivre leurs efforts dans ce sens afin de répondre rapidement aux demandes d'indemnisations.

Les représentants de la FFA ont noté que plus de 90 % des expertises ont déjà été réalisées et que les 100 % devraient être atteints sous peu, ce qui permettra une accélération des paiements. Toutefois, ils ont souligné que l'ampleur des dégâts et la situation particulière des deux îles ont posé des difficultés inédites aux assureurs. L'envoi d'experts a été retardé par la suppression de liaisons aériennes. Par ailleurs, certains dossiers concernant des copropriétés sont plus longs à traiter, d'autant que 20 % des copropriétaires ne se sont pas manifestés auprès de leur assurance. Enfin, près de 90 % des assurés ont fait appel à une contre-expertise, alors que ce taux est généralement de 10 %.

**Contact presse :**

Alizée Bombardier

01 53 69 24 65

06 42 17 92 27

Christophe GAUER

Délégation interministérielle pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

06 76 61 82 04

[christophe.gauer@outre-mer.gouv.fr](mailto:christophe.gauer@outre-mer.gouv.fr)

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises